

République du Niger
Comité Interministériel de Pilotage
de la Stratégie de Développement Rural
Secrétariat Exécutif

Ministère des Affaires Etrangères du
Danemark

**Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger
PASR 2009 - 2013**

Description de Composante 1

**« Appui au renforcement des capacités à
l'opérationnalisation de la SDR »**

Version provisoire finale

République du Niger

**Ce rapport renferme des informations
confidentielles et son usage est réservé
à des fins officielles**

Résumé

La composante 1 a pour objectif de développement de renforcer les capacités à l'opérationnalisation de la SDR du niveau national jusqu'au niveau régional, afin de « contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation » (objectif immédiat 1). Cette composante sera mise en œuvre par les ministères responsables des résultats, tel que défini dans le Plan d'Action de la SDR et par son SE qui en assurera la coordination. De ce fait, le programme ne mettra pas en place des structures parallèles au sein de l'administration nigérienne.

Les activités de cette composante ont été définies par la partie nigérienne selon les besoins exprimés, notamment dans le programme d'action du SE-SDR (voir annexe 2). Ces activités seront réalisées en synergie avec les appuis institutionnels qui seront menés pendant la même période par l'Union Européenne (UE) et la Banque Mondiale (BM), et éventuellement avec les futurs appuis d'autres partenaires techniques et financiers du SE-SDR. La composante appuiera également les services centraux à développer leurs capacités de suivi évaluation, d'appui aux régions pour la régionalisation de la SDR. Elle appuiera aussi le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) et l'Association Nigérienne des Institutions Professionnelles de la Microfinance (ANIP-MF), dans leurs activités de structuration de leur profession.

Le budget de cette composante est de 18,7 millions DKK pour la période 2009-2013, soit environ 1,644 milliards FCFA, réparti en fonds de formation, fonds d'équipement et en assistance technique. La contribution danoise ne prend pas en charge les salaires et/ou indemnités des agents participant à la mise en œuvre du programme, ni les frais de fonctionnement courants de ces structures. Le PASR fournit un appui au fonctionnement des services (voir document de composante 2, annexe 2, tableau Appui aux départements ministériels).

Une assistance technique sera mise en place au sein du SE-SDR afin d'accompagner le processus du passage de l'approche projet à l'approche programme. Un Conseiller technique DANIDA contribuera à renforcer les capacités du SE-SDR et les Ministères impliqués au niveau central dans les domaines de la planification, de la programmation, et du suivi évaluation. Il participera également en appui-conseil à l'accompagnement de la régionalisation de la SDR et de ses plans d'actions, à l'élaboration du CDMT et des budgets programmes, ainsi qu'au suivi financier du programme. Il sera appuyé par des assistants techniques court terme, spécialisés dans les domaines ciblés par le programme qui seront recrutés localement ou au niveau international.

PAGE DE COUVERTURE

Pays :	Niger
Secteur :	Agriculture
Titre du programme :	Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger (PASR)
Titre de la composante :	Composante 1 « Appui au renforcement des capacités à l'opérationnalisation de la SDR »
Organisme de tutelle :	En conformité avec le dispositif de mise en oeuvre de la SDR, la tutelle sera assurée par le Comité Interministériel de Pilotage (CIP) de la SDR et, plus précisément, le Comité Technique Développement Rural restreint
Durée :	5 ans
Date de démarrage :	1 ^{er} trimestre 2009
Budget de la composante :	
• Contribution de Danida :	18,7 DKK millions (1,644 Milliards FCFA)
• Contribution du Gouvernement :	185 000 000 FCFA

Description :

L'objectif de développement de la composante 1 du PASR est :

Les capacités des acteurs à opérationnaliser la SDR sont renforcées

La composante 1 du PASR possède 1 objectif immédiat, permettant d'atteindre l'objectif de développement :

- Objectif immédiat 1 : Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en oeuvre de la décentralisation

Table des matières

1	INTRODUCTION	1
2	DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE	3
2.1	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA COMPOSANTE 1	3
2.2	OBJECTIFS	3
2.3	STRATEGIE DE LA COMPOSANTE	4
2.4	RESULTATS ET ACTIVITES LIES AUX OBJECTIFS IMMEDIATS	9
2.5	INTRANTS	16
2.6	BUDGET GLOBAL DE LA COMPOSANTE	17
3	ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME	18
3.1	LE COMITÉ TECHNIQUE DEVELOPPEMENT RURAL (CT-DR) RESTREINT, COMITÉ DE PILOTAGE DU PASR	18
3.2	COORDINATION DU PROGRAMME	18
3.3	GESTION QUOTIDIENNE	18
3.4	ROLE DU BUREAU DE COOPERATION DANOISE A NIAMEY ET L'AMBASSADE de DANEMARK à OUAGADOUGOU	18
3.5	ASSISTANCE TECHNIQUE	18
3.6	ROLES DES ACTEURS LOCAUX	18
4	GESTION FINANCIÈRE DU PROGRAMME	19
4.1	INTRODUCTION	19
4.2	DISPOSITIONS GENERALES	19
4.3	MOBILISATION DES RESSOURCES	19
4.4	EMPLOI DES RESSOURCES	19
4.5	SUIVI DU BUDGET	19
4.6	PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS	19
4.7	AUDITS	19
5	SUIVI, RAPPORTS, REVUES ET EVALUATION	20
5.1	SYSTEME DE SUIVI	20
5.2	RAPPORTS	20
5.3	REVUES ET EVALUATION MI-PARCOURS	20
6	HYPOTHESES, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES	21
6.1	HYPOTHESES	21
6.2	RISQUES	21
6.3	CONDITIONS PREALABLES	21

7	PLAN DE MISE EN ŒUVRE	22
8	ANNEXES	23

Liste des annexes

- Annexe 1 : Cadre logique composante 1 du PASR
- Annexe 2 : Plan d’action SE-SDR et plan de financement
- Annexe 3 : Budget détaillé et notes budgétaires
- Annexe 4 : Organigramme de la composante 1 du PASR
- Annexe 5 : Chronogramme indicatif de la Composante 1 du PASR
- Annexe 6 : Description de l’assistance technique
- Annexe 7 : Cadre de partenariat Etat - PTF

Liste des Abréviations et acronymes utilisés dans le document

ADDR	Appui Danois au Développement Rural
ANIP-MF	Association Nigérienne des Institutions Professionnelles de la Microfinance
ASP	Agro-Sylvo-Pastoral
BCD	Bureau de Coopération Danoise
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BE	Bureau d'Études
BI	Boutique d'Intrants
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission Européenne
CEDEF	Convention pour l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
COFOCOM	Comité Foncier Communal
CONACCOOP	Confédération Nationale des Coopératives
CRA	Chambre Régionale de l'Agriculture
CT/DR	Comité Technique Développement Rural
DAC	Commission d'Assistance au Développement
DANIDA	Agence danoise d'aide au développement
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DKK	Couronne danoise
DPV	Direction de la Production Végétale
DRATD/DC	Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
DRDA	Direction Régionale du Développement Agricole
DRELCD	Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
DRRA	Direction Régionale de Ressources Animales
EIE	Étude d'Impact Environnemental
FAO	Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture
FCFA	Franc Communauté Francophone de l'Afrique
FED	Fonds Européen de Développement
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
HCME	Haut Commissariat de Modernisation de l'État
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institution de Micro-Finance
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
INS	Institut National de la Statistique
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable

MAT/DC	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MDA	Ministère du Développement Agricole
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MELCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MH	Ministère de l'Hydraulique
MRA	Ministère de Ressources Animales
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
OS	Objectif Spécifique
PAP	Plan d'Action de Processus
PAR	Plan d'Action Régionaux
PASEHA	Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement
PASR	Programme d'Appui au Développement Rural du Niger
PDC	Plan de Développement Communal
PEMFAR	Programme de Gestion des Finances Publiques et de la Responsabilité Financière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAP	Projet de Promotion de l'Exportation Agro-Pastorale
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTF	Partenaire Technique et financier
QUIBB	« Enquête sur les ménages »
RA	Résultat Attendu
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
RECA	Réseau National des Chambres d'Agriculture
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE-SDR	Secrétariat Exécutif de la SDR
SG	Secrétaire Général
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STD	Services Techniques Déconcentrés
SWAP	<i>Sector Wide Approach for Planning</i>
TDR	Termes de Référence
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNC	Union Nationale des Coopératives
UNCC	Union Nationale des Coopératives et du Crédit
USD	Dollar des États-Unis
VIH	Virus du SIDA

Terminologie utilisée dans le document (source : SDR)

Ces définitions complètent le tableau des terminologies du document de programme. Dans la SDR, un maître d'ouvrage est un ministère ou une administration de mission responsable d'un Programme (ou Sous-programme) avec les attributions suivantes :

- coordonner le processus de définition du dispositif institutionnel approprié pour la mise œuvre du Programme ;
- coordonner les activités relevant du Programme et s'assurer de leur cohérence et de leur conformité avec les orientations de la SDR ;
- mettre en place un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers et la société civile pour le pilotage du Programme ;
- assurer le suivi et l'évaluation du Programme ;
- proposer au CIP/SDR le plan d'action du Programme et les orientations éventuellement souhaitables ;
- proposer les modalités de mise en cohérence des actions en cours et prévues dans le cadre du Programme ;
- veiller au respect, par les maîtres d'œuvre et opérateurs intervenant dans son Programme, des autres stratégies sectorielles à prendre en compte dans la mise en œuvre de certaines actions ; à ce titre, il pourra engager des actions de concertation, de coordination ou de partenariat avec d'autres ministères ou institutions et ainsi améliorer la cohérence globale de l'action gouvernementale.

Un maître d'œuvre de la SDR est celui qui est chargé de :

- coordonner les différents opérateurs intervenant dans la mise en œuvre des actions prévues pour atteindre les résultats attendus de l'objectif spécifique qui lui aura été confié et, le cas échéant, d'intervenir directement dans la mise en œuvre des actions ;
- impliquer l'ensemble des institutions, services administratifs et structures privées concernées par les actions dont il aura la charge afin de coordonner les efforts nationaux dans ces domaines ; une telle coordination permettra d'éviter les duplications et le manque de cohérence parfois constatée dans l'action publique ;
- gérer un budget spécifique où sera inscrit l'ensemble des ressources correspondantes à la mise en œuvre des actions liés à l'objectif spécifique, c'est-à-dire les coûts de fonctionnement, les investissements dont il assurera la mise en œuvre directe et les investissements délégués à une autre structure dans le cadre de conventions (projets, prestataires publics ou privés).

1 INTRODUCTION

Depuis le milieu des années 1970, la coopération danoise s'est largement investie dans le secteur agricole au Niger, en particulier à travers l'Appui au Développement Rural dans les Régions de Zinder et de Diffa¹. Elle s'est aussi impliquée dans le secteur de l'approvisionnement en bois-énergie, ainsi que dans celui de l'hydraulique, à Zinder et à Diffa. Egalement, dans le domaine foncier, le Danemark a été un précurseur en appuyant la mise en place expérimentale des Commissions Foncières Départementales (COFODEP) de Mirriah (Zinder) et de Mainé-Soroa (Diffa) au cours des années 1990.

De son côté, après avoir pu profiter pendant la décennie 1970-1980 de la forte demande en uranium qui a généré des ressources financières importantes, le Niger a traversé une crise économique à cause d'une forte baisse du marché de l'uranium, combinée à deux sévères sécheresses. Au cours de la décennie 1990-2000, le pays a aussi connu des turbulences politiques qui ont fortement pesé sur le milieu rural. Cependant, l'installation du premier Gouvernement de la 5^e République en décembre 1999 a mis fin à cette période d'instabilité politique et institutionnelle.

Depuis, l'Etat nigérien s'est fermement engagé dans les défis de l'avenir. Ainsi, au début des années 2000, la mise en place de collectivités décentralisées à l'échelle de tout le pays a marqué la redéfinition du rôle de l'Etat dans le contexte d'une démocratisation croissante. Le Niger s'est aussi joint au processus d'intégration sous-régionale impulsé par l'UEMOA et la CEDEAO. Pendant la même période, le Gouvernement du Niger a élaboré et défendu sur la scène internationale sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2001). La SRP a été révisée et mise à jour en 2007 pour devenir la Stratégie de Développement Accélérée et de Réduction de la Pauvreté (2008-2012). La SDRP fait la promotion d'une croissance forte (7% au moins, en moyenne annuelle) qui soit favorable aux pauvres et au développement humain durable. Cette croissance est jugée fondamentale pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. Pour être durable, la croissance devra donc englober les secteurs et les zones à fortes potentialités.

La Stratégie de Développement Rural (SDR) de 2002 constitue la déclinaison de la SRP pour le secteur. Son objectif général est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable. Ses axes stratégiques sont : a) l'amélioration de l'accès des ruraux aux opportunités économiques, b) la prévention des risques, l'amélioration de la sécurisation alimentaire et la gestion durables des ressources, c) le renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural. La SDR est composée de 10 programmes structurants (tels que les organisations professionnelles et la structuration des filières, les systèmes financiers ruraux ou la gouvernance locale des ressources) et de 4 programmes prioritaires.

¹ L'ADDR est intervenu à travers des ONG, des systèmes financiers décentralisés, des organisations de la société civile et les institutions du Code Rural dans les domaines de la micro-finance, de la sécurisation foncière, de la gestion concertée d'aires sylvo-pastorales et du développement local.

La SDR a fait l'objet en 2006 d'un Plan d'Action qui précise le cadre logique de chaque programme et sous-programme (objectifs spécifiques, résultats, activités, indicateurs) et leurs modalités de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage et tableaux de bord à l'horizon 2015).

En matière d'efficacité de l'aide au développement, la coopération danoise et l'Etat nigérien s'inscrivent dans la mise au œuvre de la Déclaration de Paris (2005) et de ses principes (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle)².

Suite à la décision prise en janvier 2006 par la Danida d'apporter un soutien plus conséquent au Niger, il est donc apparu nécessaire d'adapter la forme et le contenu de l'appui danois. En effet, le nouveau contexte de la Déclaration de Paris implique de passer progressivement de l'approche projet à une approche programme alignée sur les procédures nationales, et harmonisée avec les interventions des autres PTF au Niger.

Le processus d'identification d'un Programme d'Appui au Secteur Rural a été initié en avril 2007 suivant une démarche participative et consultative auprès des organes de la SDR. Dans ce cadre, une étape d'orientation avec des études thématiques³ a été réalisée. Cette étape a permis d'élaborer une note méthodologique du processus d'identification et de mettre en place un cadre de travail à travers un groupe de référence (Secrétariat Exécutif de la SDR). Au terme de cette première phase, une note consensuelle d'orientation sur la définition des principes de base devant régir la prochaine étape d'identification a été élaborée par les deux parties (Niger et Danemark). Par la suite, une phase d'identification découpée en deux missions de terrain, ainsi qu'un atelier de validation a été réalisée.

A l'issue de ces phases, il a été décidé que l'appui danois prendrait la forme d'un Programme d'Appui au Secteur Rural sur une période de 5 ans, doté d'un budget d'environ DKK 150 millions alloué par la partie danoise. Cet appui comporterait: i) une composante nationale centrée sur le renforcement des capacités des acteurs et ii) une composante régionale axée sur la régionalisation de la SDR.

Le travail de formulation s'est étalé entre février et avril 2008. En conformité avec son mandat, la mission s'est attachée à écouter les acteurs aux différents niveaux (national, régional, départemental et communal) et à valider avec eux des hypothèses de travail pour la mise en œuvre du programme. Les besoins d'appui ont été identifiés en détail, et ce en étroite collaboration avec le Ministères impliqués dans la mise en œuvre de la SDR et les membres du SE-SDR, dont les agents ont été particulièrement impliqués. Le présent document formulé durant cette mission est donc le fruit d'un travail de concertation et de consensus réalisé étape par étape dans un souci de transparence et d'appropriation.

² Un plan d'action national de mise en œuvre de la Déclaration de Paris est en cours d'élaboration. L'adoption de ce document revêt une importance capitale et constitue un enjeu majeur pour le processus SDR en général et sa régionalisation en particulier. Elle permettra non seulement de mettre en place un outil de suivi conséquent (une sorte de feuille de route qui engage les parties), et de préciser surtout la vision du Niger et de ses PTF pour la mise en œuvre de l'approche programme dans le secteur rural en indiquant les étapes clefs permettant d'y arriver

³ 4 études : i) Etat des lieux des procédures nationales en matière de flux financiers, ii) Etat des lieux sur les réformes publiques du secteur rural au Niger, iii) L'intégration égale des femmes et des hommes dans le Programme d'Appui au secteur Agricole et iv) Notice d'impact sur l'environnement dans le Programme d'Appui au secteur Agricole

2 DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE

2.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA COMPOSANTE 1

La composante 1 contribue à renforcer les capacités d'opérationnalisation de la SDR du niveau national, pour permettre d'accompagner le niveau local afin de « contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation ». Elle sera mise en œuvre à travers le schéma institutionnel de la SDR (CIP-CT DR-SE-SDR, voir annexe 2 du document de programme) et les cellules DEP-DRFM-DRH qui en assureront la coordination. Contribuant directement à la mise en œuvre de la SDR, le programme évitera de créer des structures parallèles au sein de l'administration nigérienne.

Le budget de cette composante sur la période 2009-2013 est de 18,4 millions DKK, soit environ 1,6 milliards FCFA, réparti en fonds de formation, fonds de subvention et en assistance technique. La contribution danoise ne prend pas en charge les salaires et/ou indemnités des agents participant à la mise en œuvre du programme, ni les frais de fonctionnement courants de ces structures.

Les activités de cette composante ont été définies par la partie nigérienne selon les besoins exprimés, notamment dans le programme d'action du SE-SDR (voir annexe 2). Ces activités seront réalisées en synergie avec les appuis institutionnels qui seront menés pendant la même période par l'Union Européenne (UE) et la Banque Mondiale (BM), et éventuellement avec les futurs appuis d'autres partenaires techniques et financiers du SE-SDR.

Une assistance technique sera mise en place au sein du SE-SDR afin d'accompagner le processus du passage de l'approche projet à l'approche programme. Un Conseiller technique DANIDA contribuera à appuyer le processus de régionalisation de la SDR en renforçant les capacités du SE-SDR et des Ministères impliqués au niveau central dans les domaines de la planification, de la programmation, et du suivi évaluation. Il participera également en appui-conseil à l'accompagnement de la régionalisation de la SDR (plans d'actions, CDMT et budgets programmes régionaux), ainsi qu'au suivi financier du programme. Il sera appuyé par des assistants techniques court terme, spécialisés dans les domaines ciblés par le programme qui seront recrutés localement ou au niveau international.

2.2 OBJECTIFS

Objectif de développement de la Composante « Appui au renforcement des capacités à l'opérationnalisation de la SDR » est de :

Les capacités des acteurs à opérationnaliser la SDR sont renforcées

Objectifs immédiats

La composante 1 du PASR se fixe un (1) objectif immédiat :

Objectif immédiat 1 – Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Maître d'ouvrage : CIP-SDR / SE -SDR

Indicateur : Part du budget de l'Etat alloué au secteur rural.

Origine : OG du S/P 7.1 de la SDR

Les considérations stratégiques du Niger en matière du secteur rural se fondent sur des orientations internationales, parmi lesquelles la Déclaration du Millénaire (septembre 2000), qui ont été traduites dans la SRP et la SDR. Le programme en général et la composante en particulier contribuent à la mise en œuvre de ces stratégies (SRP et SDR). La composante 1 cible tout particulièrement l'axe stratégique 3 de la SDR : renforcer les capacités des institutions et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur.

2.3 STRATEGIE DE LA COMPOSANTE

2.3.1 Stratégie

La stratégie de la composante reposera sur les points suivants :

Favoriser le passage de l'approche projet vers l'approche programme

La SDR s'est fixée comme objectif de s'engager sur une voie qui permettra de passer graduellement d'une logique de projet à une approche programme dont le cadre fédérateur serait le programme national SDR de type Budget Programme. Une telle approche permettra de suivre le lien entre les objectifs stratégiques du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et les objectifs, résultats et activités des différents sous secteurs dans le cadre de la SDR (CDMT), et surtout de préparer l'Administration à un appui au secteur sous forme d'aide budgétaire.

Cet appui, qui prépare le passage à l'approche programme, reposera sur des piliers qu'il convient de renforcer au niveau institutionnel :

- intégration dans les mécanismes de pilotage de la SDR au niveau national (CIP-SDR; CT-SDR et SE-SDR) et régional (voir intégration communes/CRA/OSC) ;
- utilisation des procédures nationales pour l'appui aux ST : crédits et crédits délégués (CSO, Trésor) ;
- utilisation du circuit du Trésor pour le transfert des ressources aux communes ;
- une maîtrise d'ouvrage déléguée à la CRA pour la gestion du fonds régional pour les OP ;
- un mécanisme permettant l'intégration des PTF.

Cette stratégie devra permettre en outre de renforcer le rôle régalién de l'Etat pour :

- Augmenter la part de l'aide au renforcement des capacités.
- Renforcer les capacités des services de l'Etat pour qu'ils assurent leurs missions.
- Mettre en place les outils d'aménagement du territoire.
- Avancer dans l'évaluation des politiques publiques.
- Déconcentrer pour réussir la régionalisation de la SDR.
- Suivre une approche descendante et ascendante.

Qui renforcer en capacités ?

- Le SE-SDR.
- Les Services techniques déconcentrés (STD).
- Aider les ONG à se coordonner et à se renforcer.
- Accompagner les OP, les Chambres Régionales d'Agriculture et son réseau national.
- Renforcer les Communes à travers l'élaboration et la mise en œuvre des PDC, mais également sur les aspects de gouvernance locale (voir P1 de la SDR).

Intégrer le Programme dans les politiques et les stratégies nationales

La formulation du programme s'intègre dans les objectifs et les stratégies de la SDR qui s'appuie sur le document de Stratégie de Développement accéléré de Lutte contre la Pauvreté (SDRP).

Le tableau ci-dessous synthétise la prise en compte de ces objectifs dans la formulation du programme (cadre logique) :

Tableau 1: Prise en compte des objectifs de la SDR

Document de base	Objectifs Spécifiques utilisés / pris en compte
Stratégie de Développement Rural (SDR)	Rationaliser les modalités d'intervention publique en privilégiant l'approche programme <i>Axe stratégique 3</i> : Renforcer les capacités des institutions et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur.
Plan d'action SDR : Programme 7.1: OG du S/P : Restructuration des institutions publiques du secteur rural	OS 1 : « Améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation »

Le programme à travers cette composante contribuera à améliorer la gestion du secteur rural dans une perspective de décentralisation, notamment en termes de mise en œuvre des stratégies et politiques nationales. La composante s'intègre ainsi parfaitement dans la démarche actuellement en cours avec le SE-SDR particulièrement la recherche des voies et moyens pour appuyer la mise en œuvre effective et rapide des programmes de la SDR. Cela constitue une condition essentielle à l'atteinte des objectifs du Gouvernement, tels que définis par la SRP révisée. La réussite de la mise en œuvre de la SDR et de ses programmes passe par un engagement plein et entier de l'administration et de ses partenaires techniques et financiers. Ensemble, ils devront impulser les réformes et les interventions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la SDRP et la SDR dans le respect des cadres stratégiques, opérationnels et budgétaires définis conjointement.

A travers cette action simultanée et partenariale, l'État et la Coopération danoise vont devoir mobiliser d'importants moyens humains, techniques et financiers à leurs niveaux, mais également au niveau des autres acteurs du développement rural que sont les organisations de producteurs, les collectivités territoriales, les ONG et les associations de développement. Cette dynamique commune est la condition première pour que les défis posés par la lutte contre la pauvreté et le développement rural puissent être relevés.

Pour mener à bien leurs missions, le SE-SDR et les ministères impliqués dans la mise en œuvre de la SDR ont besoin d'avoir :

- une organisation capable de répondre au mieux à ses tâches et à ses missions ;
- une gestion optimale de son personnel ;
- un personnel motivé et formé en GAR ;
- des structures et du personnel capable d'intégrer les réformes, politique en cours et thèmes transversaux d'actualités. Le SE-SDR et les ministères techniques du secteur rural devront disposer de personnel capable d'accompagner les agents des services déconcentrés dans leur nouveau rôle d'appui - conseil aux communes. Cela se fera dans une logique de faire-faire du ministère vis-à-vis des services déconcentrés ;
- des structures transversales d'appui (mise en place dans tous les ministères) opérationnelles ;
- un appui à la communication professionnelle et à la diffusion nationale des politiques, des stratégies, des manuels, des directives et d'autres outils et instruments nécessaires pour l'exécution des programmes et sous programmes ;
- l'établissement d'un site internet (web site) pour le secteur rural sera un élément important de la stratégie de communication et de diffusion.

Assurer la complémentarité avec les interventions des autres partenaires

L'approche stratégique et méthodologique du programme s'inscrit dans les politiques nationales qui incitent les Partenaire Technique et Financier (PTF) à contribuer à l'exécution des programmes de la SDR en passant progressivement vers une approche programme et une aide budgétaire fongible.

Des projets et programme d'appui au secteur en formulation par l'UE et la BM seront mis en œuvre dans la même période que le programme danois. Ils comportent, comme le programme danois, un volet « opérationnel » dans des régions du Niger autres que celles de Zinder et Diffa, mais surtout un volet « appui institutionnel » au niveau national. Ce volet « appui institutionnel » est très important.

L'appui institutionnel apporté par le programme sera donc complémentaire à des appuis institutionnels apportés par l'UE, la coopération française et la BM. A titre d'information :

- La BM apportera un appui pour le suivi évaluation de l'ordre de 200 millions de FCFA.
- La coopération française mettra en place un Assistant Technique permanent au niveau du SE-SDR qui apportera un appui ciblé sur les stratégies et politiques du secteur rural, la concertation et la décentralisation.
- L'UE mettra de plus en œuvre un fonds d'appui institutionnel (études, formations, équipements, logistique, prise en charge salaires...).

Complémentarité entre les deux composantes

Les relations entre la composante 1 et 2 sont étroitement imbriquées, afin que les outils, méthodes, formations développés par une composante puissent alimenter l'autre. Des politiques et stratégies définies au niveau central pourront être testées et développées au niveau local, cette expérience alimentant de nouveau la réflexion au niveau central. Il sera nécessaire en dehors des réunions des différents cadres de concertations et des comités national et régionaux de prévoir des échanges d'information sur l'exécution des deux composantes au niveau du CIP.

La complémentarité est essentielle et inévitable dans le sens que la majorité des appuis, notamment aux services techniques, vise les niveaux déconcentrés. Ces appuis seront mis en œuvre selon les procédures nationales (crédits délégués). Il est alors nécessaire que la « chaîne » de planification et de délégation de crédit fonctionne parfaitement entre les niveaux déconcentrés et centraux.

2.3.2 Groupes cibles

Les groupes cibles directs de la composante 1 du PASR sont les suivants :

- Le SE-SDR,
- Les ministères : MDA / MRA / MATDC / MELCD / MH / MCIN / MEF,
- Le Réseau des Chambres Régionales d'Agriculture (RECA),
- L'ANIP.

2.3.3 Cohérence avec les autres partenaires

L'appui du PASR se fera dans le cadre des plans d'action des partenaires locaux : SE-SDR, RECA, ANIP. L'appui se fera de manière concertée et transparente afin d'éviter tout doublon.

Dans le cadre de l'appui au plan d'action du SE-SDR, on peut identifier les besoins et les appuis dans les tableaux ci dessous :

Type de besoin d'appui	Banque Mondiale	Coopération Française	UE	PASR / Danida
Stratégies / politique nationales SDR ; budget programme CDMT		Assistance technique permanente		
Régionalisation de la SDR		Assistance technique permanente Maradi		Assistance technique permanente : 60 mois
Appui Suivi évaluation	Assistance technique court terme / Fonds			XX
Appui Finances publiques				Assistance technique nationale : 24 mois
Appui institutionnel			XX	XX
Appui logistique			XX	
Appui fonds d'études			XX	XX
Appui expertise ponctuelle selon besoin			XX	XX

Plan de financement du plan d'action du SE-SDR (voir détails à l'annexe 2).

Source SE SDR (communiqué le 04 /05/08)

Total	A rechercher	Etat	BM
1 192 800 000	578 960 000	68 740 000	210 000 000
DANIDA	Coop. FR	FAO	UE
80 000 000	17 100 000	28 000 000	110 000 000
Coop. Lux	Coop. All	Coop. Bel	autres
60 000 000	0	20 000 000	20 000 000

L'AT permanente de Danida axée sur l'appui à la régionalisation de la SDR sera complémentaire de l'AT permanente de la Coopération française qui mettra l'accent sur :

- l'appui à la mise en place de l'approche programme, la coordination des acteurs impliqués et en premier lieu celle entre l'Etat et ses partenaires techniques et financiers (PTF),
- l'appui à la préparation et l'identification des orientations stratégiques, des plans d'actions des programmes de la SDR, des budgets-programmes et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme du secteur rural.

Par ailleurs, le cadre de partenariat proposé par le Niger sera un excellent outil de complémentarité entre les PTF.

2.3.4 Aspects transversaux

Egalité des sexes

Voir document de programme.

Environnement

Voir document de programme.

Droit de l'Homme et démocratisation

Voir document de programme.

Bonne gouvernance

Voir document de programme.

2.3.5 Thèmes prioritaires pertinents

VIH/SIDA

Voir document de programme.

Emploi des jeunes

Voir document de programme.

Secteur Privé

Voir document de programme.

Changements climatiques

Voir document de programme.

2.4 RESULTATS ET ACTIVITES LIES AUX OBJECTIFS IMMEDIATS

Les résultats par objectif immédiat, sont présentés en détail dans le cadre logique figurant en annexe. Ils sont puisés à même dans les cadres logiques des programmes et sous-programmes détaillés par le Plan d'Action de la SDR (2006). Il en va de même pour les indicateurs de résultats.

Les types d'activités décrits dans cette section doivent être pris plutôt comme des orientations générales qui seront affinées au fur et à mesure de l'action. Elles visent à tracer seulement un premier chemin. De même, les budgets correspondants doivent être vus comme une enveloppe globale destinée à des types d'activités, plutôt que des objectifs quantitatifs à atteindre absolument.

2.4.1 Résultats et activités liés à l'objectif immédiat 1

Rappel de l'objectif immédiat 1 : *Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation.*

Les résultats principaux identifiés pour atteindre l'objectif immédiat 1 sont :

Résultat 1.1 : Le programme d'actions du SE-SDR est mis en œuvre

Indicateurs : a) niveau de mise en œuvre du plan d'action, b) SE opérationnel et avec des moyens

Maître d'œuvre : SE-SDR

N° Programme: S/P 7.1 – OS 2 – R 2.2, R 2.3

Ce résultat constitue l'élément clé de l'intervention de la composante, afin de relever le niveau de mise en œuvre du plan d'action du SE-SDR. Les activités qui seront entreprises devront permettre au SE d'être opérationnel et de disposer des moyens conséquents pour la réalisation de ce résultat

1.1.1 *Activité 1 : Dotation du SE-SDR en moyens humains, matériels et financiers*

Ceci sera pris en charge, entre autres, par l'appui UE (salaires, moyens) et le SCAC (AT longue durée).

Le PASR prendra en compte le renforcement en moyen d'études (forfait pour un fonds d'études).

Responsable : SE-SDR

Le SE-SDR sera responsable pour la choix des sous activités et pour le recrutement et le suivi d'assistants techniques en appui-conseil complémentaire pour la régionalisation de la SDR. L'assistant technique DANIDA longue durée appuiera le SE-SDR en ciblant ses activités pour l'atteinte de ce résultat.

1.1.2 *Activité 2 : Mise à jour SDR et SDRP*

Responsable : SE-SDR

Pour cette activité, il sera question d'un appui à la tenue des bases de données sur la SDR et CDMT pour les différentes révisions.

1.1.3. Activité 3 : Contribution au Pilotage SDR (Voir Résultat 1.4)

Responsable : SE-SDR

L'activité consistera à renforcer les capacités du SE-SDR et du CIP dans le cadre du pilotage de la SDR.

1.1.4. Activité 4 : Diffusion / vulgarisation SDR

Responsable : SE-SDR

Des missions de terrain seront probablement organisées, ainsi que des formations et des voyages d'études. Des études seront également nécessaires pour réaliser cette activité qui pourra déboucher sur des sessions de sensibilisation et des ateliers de travail

L'activité consistera à la diffusion et la vulgarisation de la stratégie, de ses plans d'action pour une meilleure internalisation à tous les niveaux.

1.1.5. Activité 5 : Appui mise en œuvre approche programme

Responsable : SE-SDR

Des missions de terrain seront nécessaires pour réaliser cette activité qui pourra déboucher sur des sessions de sensibilisation et des ateliers de travail

Cette activité consistera en des formations en cascade sur l'approche programme, le CDMT et la GAR.

1.1.6. Activité 6 : Appui dispositif de S/E (Voir Résultat 1.5)

Responsable : SE-SDR

Le programme apportera sa contribution à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la SDR et de ses plans d'actions.

1.1.7. Activité 7 : Accompagnement maître d'ouvrage

Responsable : SE-SDR

L'activité appuiera une meilleure inscription de toute intervention dans les programmes et sous programmes de la SDR et une mise en œuvre des réformes sectorielles entrant dans le cadre de la mise en application de l'approche programme notamment :

- le respect de l'affectation des maîtrises d'ouvrage des programmes et sous programmes et maîtrise d'œuvre de leurs objectifs spécifiques;
- l'établissement des situations de référence des programmes et sous programmes en vue de la mise en place des comités de pilotage et cadres de concertations avec les PTF.

1.1.8. Activité 8 : Appui outils et compétences maître d'ouvrage

Cette activité contribuera à la mise en place des outils et un renforcement des compétences pour la structure de pilotage par programme, un maître d'ouvrage pour chaque programme afin d'assurer le pilotage global et la concertation entre les familles d'acteurs. Elle permettra aussi d'appuyer i) le cadre de concertation État -Partenaires par programme, ii) l'unité de mise en œuvre par objectif spécifique, iii) le maître d'œuvre pour assurer la mise en œuvre des objectifs spécifiques et notamment la coordination opérationnelle entre les acteurs impliqués dans la réalisation des actions (outils de planification, de programmation et de mise en œuvre), notamment au échelles suivantes :

- Echelle régionale : Schémas d'Aménagement du Territoire, Schémas d'Aménagement Foncier, PAR/SDRP, PAR/SDR et CDMT, budgets-programmes régionaux de la SDR, rapports régionaux annuels SDRP et SDR.
- Echelle départementale : Schéma de Gestion des Ressources Naturelles, Schémas pastoraux, PAR/SDRP, PAR/SDR et son CDMT, contribution aux budgets-programme régionaux de la SDR, contribution aux rapports régionaux annuels SDRP et SDR.
- Echelle communale : PDC, Plan d'investissement pluriannuel, rapport annuel d'activités.

1.1.9. Activité 9 : Appui à l'amélioration de la gouvernance régionale (Voir Résultat 1.2)

Responsable : SE-SDR

L'activité permettra de couvrir en partie le renforcement de capacités en Gestion Axée sur les Résultats.

1.1.10. Activité 10 : Appui à la mise en œuvre approche programme au niveau régional (Voir Résultat 1.3)

Responsable : SE-SDR

Elle soutiendra la régionalisation de la SDR et de ses plans d'action par un appui à la mise en place les instances régionales de coordination et de mise en oeuvre des programmes et une régionalisation effective des programmes de la SDR (outils régionaux de planification) ; ceci notamment, à travers le renforcement des différents acteurs.

Résultat 1.2 : Le Plan d'action de la SDR est régionalisé

Indicateurs : Plans d'Action régionaux disponibles

Maître d'ouvrage : MATDC / SE-SDR

N° Programme: SP 7.1 – OS 3 – R 3.1

1.2.1 : Activité 1 : Appui niveau central pour régionalisation SDR / PAR

Cette activité appuiera la mise au point un Guide national d'élaboration d'un PAR-SDR et veillera à une prise en compte les aspects transversaux dès l'élaboration du PAR-SDR. Elle contribuera en définitive à l'élaboration des plans d'actions régionaux.

Résultat 1.3 : Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux

Indicateurs :

- *Un mécanisme de S/E en place et fonctionnel au niveau central et régional*
- *Rapport annuel*

Maître d'ouvrage : CIP / SDR – SE-SDR

N° Programme: SP 7.1 – OS 2 – R 2.4

1.3.1. Activité 1 : Appui au dispositif de suivi évaluation

L'activité de suivi est un rôle primordial du SE-SDR. Ce rôle global du suivi-évaluation de la SDR en région en fait un facteur central et permanent de réussite, en particulier, de la décentralisation et de la déconcentration. Cette activité inscrite au programme devra permettre de dimensionner de façon réaliste les objets, outils, produits attendus, et ressources humaines en compétence et en temps.

L'activité contribuera à la mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation, opérationnel sur la base des propositions du rapport de l'IRAM.

1.3.2. Activité 2 : Appui à la coordination nationale

Il s'agira d'appuyer la cellule DEP / DRFM / DRH dans son rôle et ses moyens de coordination : appui à des fournitures de bureau, carburant, ateliers de planification,...

Résultat 1.4 : Amélioration des services MDA/MRA/ MATDC / MELCD / MH / MCIN / MEF

Indicateurs :

- *Nombre d'appuis réalisés*
- *Implication des ST dans l'appui aux initiatives de développement (filières)*

Maître d'œuvre : cellule DEP/DRFM et cellule DEP/DS

N° Programme: SP 3.2 – OS 3/4/5/6

Pour mettre en œuvre leurs programmes et atteindre les objectifs dont ils ont la maîtrise d'œuvre, les ministères impliqués dans la mise en œuvre de la SDR disposent de compétences. A l'évidence, ce personnel est largement insuffisant si on tient compte de la décentralisation et des besoins en spécialistes. Il faut donc le renforcer surtout sur le terrain.

Par ailleurs, l'approche Programme adoptée dans le cadre de la SDR confère aux services de l'Etat des missions et rôles plus importants justifiant de grands besoins en équipements et en formations pour ces structures. Parmi ces structures, les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP), les Directions des Ressources Financières et du Matériel

(DRFM) et les Directions des Statistiques (DS) auront un rôle stratégique dans le suivi de la mise en œuvre de la SDR. D'ailleurs, ces structures participent activement aux travaux des Cellules DEP/DRFM et DEP/DS mise en place dans le cadre de la SDR pour le suivi et la mise en œuvre de ses programmes.

Les activités à appuyer pour l'atteinte de ce résultat toucheront des besoins s'inscrivant dans le cadre du renforcement des capacités des Structures Centrales et déconcentrées dans leurs rôles d'appui, de suivi et de mise en œuvre des actions de la SDR par les acteurs de terrain.

L'appui technique recherché vise à rendre les structures centrales et déconcentrées des ministères techniques plus performantes dans leurs rôles d'appui aux initiatives de développement (filières), de suivi et de coordination de la mise en œuvre des programmes, sous-programmes et objectifs spécifiques dont elles ont la charge.

Au niveau central, cet appui visera le renforcement des directions par des formations leur permettant de mieux jouer leurs rôles et d'appuyer les services déconcentrés. Les appuis en logistique et fonctionnement seront inclus dans la composante 2 et viseront les services techniques les plus déconcentrés, dont les besoins sont aigus.

Plus spécifiquement ces appuis couvriront les activités suivantes :

1.4.1. Activité 1 : Appui formation Services techniques du MDA

1.4.2. Activité 2 : Appui formation Services techniques du MRA

1.4.3. Activité 3 : Appui formation Services techniques au MATDC

1.4.4. Activité 4 : Appui formation Services techniques du MELCD

1.4.5. Activité 5 : Appui formation Services techniques du MH

1.4.6. Activité 6 : Appui formation Services techniques du MEF

1.4.7. Activité 7 : Appui formation Services techniques du MCIN

Résultat 1.5 : Le Réseau National des Chambres d'Agriculture est mis en place et opérationnel

Indicateurs : Degré d'exécution du plan d'action RECA ; Degré de satisfaction des utilisateurs des services des CRA

Maître d'œuvre : RECA

N° Programme: SP 3.2 – OS 2– R2.2

1.5.1. Activité 1 : Appui au RECA

Cette activité vise à rendre plus visible le RECA dans sa mission d'accompagnement des OP et des Chambres Régionales d'Agriculture. Il s'agira d'accompagner le plan d'action pluriannuel du RECA en complémentarité avec d'autres PTF (FIDA, CTA).

En effet, depuis un peu plus de 2 ans, le Réseau national des Chambres d'Agriculture du Niger (RECANIGER) mis en place en juillet 2006, cherche à émerger pour gagner en légitimité et en efficacité dans sa mission qui est de :

- faire connaître les préoccupations des diverses catégories de producteurs ruraux et faire valoir leur point de vue dans le cadre des politiques et programmes de développement ;
- informer les producteurs ruraux dans tous les domaines qui les concernent et faciliter leur accès aux services et ressources en leur fournissant les orientations et les conseils adéquats ;
- aider les producteurs ruraux dans la promotion et la réalisation de leurs projets en favorisant leur organisation et en facilitant la mobilisation des appuis techniques et financiers dont ils ont besoin ;
- représenter et défendre les intérêts de la profession agricole ;
- représenter les Chambres Régionales auprès des pouvoirs publics ou de toute institution publique ou privée nationale ou internationale.

Les producteurs et leurs organisations doivent être appuyés à plusieurs niveaux et sous de multiples formes pour arriver à faire de ce réseau national leur outil régional et national de promotion professionnelle.

1.5.2. Activité 2 : Appui achat d'intrants agricoles et zootechniques

Cette deuxième activité prévue au compte de ce résultat devra permettre au RECA de mettre en place un stock d'engrais-semences et d'intrants zootechniques. Cet appui sera conditionné par la définition d'une politique de placement et de récupération de façon à pérenniser cet appui (utilisation des SFD, placement auprès de boutiques d'intrants, etc...).

Le RECA devra appuyer les CRA à développer un système de service de proximité par la création et l'équipement des boutiques d'intrants et la formation de leurs gérants.

Résultat 1.6 : Les SFD sont consolidées et se développent avec la participation de l'ANIP

Indicateurs : Niveau d'actualisation et de mise en œuvre du plan d'action de l'ANIP ; % de SFD disposant d'outils de gestion adaptés

Maître d'œuvre : DG DC

N° Programme: P 5 – OS 2 – R 2.3

1.6.1. Activité 1 : Appui au plan d'action de l'ANIP

Le crédit agricole est en crise et quasiment inexistant. De ce fait, les appuis à l'investissement rural et à la commercialisation des produits souffrent d'un manque d'organisation et de soutien financier.

Une nouvelle Stratégie Nationale de la Microfinance a été adoptée en octobre 2001 par le Niger, fixant 3 objectifs au secteur dont deux qui pourront être appuyés. L'appui à l'ANIP et à son plan d'action devra permettre d'identifier, de faciliter et de suivre les appuis directs prévus aux SFD dans la composante 2.

Ces appuis directs aux SFD (de la composante 2) prendront en compte les points suivants de la Stratégie Nationale de la Microfinance :

1. Le secteur de la microfinance est renforcé par le contrôle et la concertation :

- développement du partenariat entre les acteurs du secteur : concertation aux niveaux locaux nationaux et régionaux, renforcement de la représentation professionnelle (association) des systèmes financiers décentralisés (SFD).

2. Les SFD, consolidés et professionnalisés se développent :

- les SFD se professionnalisent et se consolident : plans d'affaires, renforcement des ressources humaines, des outils de gestion, du contrôle interne, de leur structure financière, mise en réseaux ;
- les SFD accroissent leur offre de services : amélioration de l'attractivité et de l'accessibilité des produits d'épargne, diversification des produits de crédit, extension des clientèles ;
- les SFD s'articulent avec le secteur bancaire.

2.5 INTRANTS

Voir document de programme

2.5.1 Intrants des bénéficiaires

Voir document de programme

2.5.2 Intrants du Gouvernement du Niger

Voir document de programme

2.5.3 Intrants du Gouvernement du Danemark

Voir document de programme

2.6 BUDGET GLOBAL DE LA COMPOSANTE

Le budget global de la composante se compose ainsi :

1 DKK = 88 FCFA

	2009 - 2013			Contribution Niger en FCFA
	Contribution Danemark en FCFA	Contribution Danemark en DKK	%	
Objectif 1 : Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation	920 000 000	10 454 545	56%	185 000 000
Assistance technique	694 640 000	7 893 636	42%	
Assistance technique long terme	543 840 000	6 180 000	33%	
Assistance technique court terme	66 000 000	750 000	4%	
Logistique Assistance Technique	84 800 000	963 636	5%	
Marge Budgétaire	30 000 000	340 909	2%	
Total	1 644 640 000	18 689 091		185 000 000

La part de l'assistance technique est élevée, mais elle se justifie par :

- les besoins exprimés par le SE-SDR,
- le budget relativement modeste de la composante,
- le fait que la majorité des appuis financiers soient dans la composante 2 régionale.

3 ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

Voir document de programme

3.1 LE COMITÉ TECHNIQUE DEVELOPPEMENT RURAL (CT-DR) RESTREINT, COMITÉ DE PILOTAGE DU PASR

Voir document de programme

3.2 COORDINATION DU PROGRAMME

Voir document de programme

3.3 GESTION QUOTIDIENNE

Voir document de programme

3.4 ROLE DU BUREAU DE COOPERATION DANOISE A NIAMEY ET L'AMBASSADE de DANEMARK à OUAGADOUGOU

Voir document de programme

3.5 ASSISTANCE TECHNIQUE

Voir document de programme

3.6 ROLES DES ACTEURS LOCAUX

Voir document de programme

4 GESTION FINANCIÈRE DU PROGRAMME

4.1 INTRODUCTION

Voir document de programme

4.2 DISPOSITIONS GENERALES

Voir document de programme

4.3 MOBILISATION DES RESSOURCES

Voir document de programme

4.4 EMPLOI DES RESSOURCES

Voir document de programme

4.5 SUIVI DU BUDGET

Voir document de programme

4.6 PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS

Voir document de programme

4.7 AUDITS

Voir document de programme

5 SUIVI, RAPPORTS, REVUES ET EVALUATION

5.1 SYSTEME DE SUIVI

Voir document de programme

5.1.1 Indicateurs de suivi de la composante

Tel qu'indiqué plus haut, ces indicateurs sont directement tirés du Plan d'Action de la SDR, afin de s'assurer que le programme s'intègre globalement au dispositif de suivi-évaluation prévu pour la SDR, en relation avec la SDRP.

5.1.2 Indicateurs de suivi de l'objectif de développement

Objectif de développement	Indicateurs vérifiables	Moyens de Vérification
Les capacités des acteurs à opérationnaliser la SDR sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Part du budget de l'Etat alloué au secteur rural Nombre d'outils élaborés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Rapportage financier et budgétaire par l'Etat

5.1.3 Indicateurs de suivi des objectifs immédiats

Objectifs immédiats	Indicateurs vérifiables	Moyens de Vérification
1/ Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> Part du budget de l'Etat alloué au secteur rural Nombre de structures déconcentrées opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Rapportage financier et budgétaire par l'Etat

5.2 RAPPORTS

Voir document de programme

5.2.1 1^{er} Rapport d'avancement

Voir document de programme

5.2.2 Rapports périodiques

Voir document de programme

5.3 REVUES ET EVALUATION MI-PAROURS

Voir document de programme

6 HYPOTHESES, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES

6.1 HYPOTHESES

Les principales *hypothèses* de la composante 1 du PASR sont les suivantes :

- L'application de l'approche programme repose sur un engagement durable de l'Etat nigérien et de la coopération danoise, notamment dans l'application des principes de la Déclaration de Paris.
- Dans ce contexte, la bonne gouvernance constitue une dimension importante du programme qui devra s'exprimer tant au niveau des services de l'Etat que du RECA et de l'ANIP.
- Les différents acteurs impliqués locaux (ONG, organisations de la société civile, Chambres d'Agricultures, secteur privé, communes et services techniques) parviennent à travailler ensemble et à concourir à l'émergence de micro-projets porteurs.

6.2 RISQUES

Les *risques*, relatifs à l'atteinte des objectifs et des résultats de la composante 1 du PASR sont les suivants :

- Les lourdeurs administratives liées à l'utilisation du circuit du Trésor et à la gestion du programme au niveau central pour les services techniques entraînent des retards importants dans la réalisation des activités.

Mesure d'atténuation : l'Etat nigérien fait actuellement des efforts importants pour adapter les procédures nationales aux exigences de l'approche programme.

- La charge de travail demandé au SE-SDR est trop lourde et les ressources humaines additionnelles permanentes ne sont pas attribuées.

Mesure d'atténuation : l'Etat nigérien fait l'effort de doter le SE-SDR de ressources additionnelles stables. Ceci est suivi par les PTF à travers le dialogue politique. Le plan d'action du SE-SDR est appuyé à travers de l'assistance technique qui ne devra se substituer en aucun cas aux tâches et responsabilités du SE-SDR.

6.3 CONDITIONS PREALABLES

Voir document de programme

7 PLAN DE MISE EN ŒUVRE

A l'annexe 5, un plan de travail indicatif pour la première année de la Composante 1 est présenté.

Des actions préparatoires auront lieu pour démarrer la composante sans attendre l'arrivée de l'assistance internationale. Après le recrutement de l'assistance technique, la composante 1 du PASR poursuivra ses activités, conjointement avec la composante. Parallèlement aura lieu le recrutement des facilitateurs (voir composante 2).

Des contacts seront pris avec les autres partenaires pour examiner au cas par cas les collaborations et les synergies possibles avec le PASR.

En parallèle, la régionalisation de la SDR se poursuivra avec la mise en place des PAR-SDR régionaux.

La première année d'intervention servira de phase de démarrage et devra surtout permettre de mettre au point et de rôder la méthodologie de collaboration et d'intervention dans les régions.

Les activités à mener durant la phase de démarrage sont reprises dans le tableau suivant :

Avant arrivée de l'assistance technique	
Composante 1	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec les acteurs ciblés par les appuis du PASR et identification prioritaire des besoins en appui ; • Définition des activités de renforcement de capacité et des besoins en formation au niveau des ministères ; • Début de conception des manuels de procédures et différents outils de gestion.
Après arrivée de l'assistance technique	
Composante 1	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la préparation préalable ; • Etablissement du programme et du budget annuel 2010 de la composante, qui seront soumis au SE-SDR et CT-DR restreint ; • Continuation d'élaboration du manuel de procédures et des outils de gestion ; • Démarrage des activités de renforcement des capacités au niveau des ministères et des appuis au plan d'action du RECA et de l'ANIP ; • Clarification des collaborations entre les PTF ; • Finalisation des indicateurs pertinents adaptés au nouveau cadre logique, et des indicateurs qualitatifs prenant en compte les aspects environnementaux, liés au genre, et aux changements climatiques.

8 ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique composante 1 du PASR

Annexe 2 : Plan d'action SE-SDR et plan de financement

Annexe 3 : Budget détaillé et notes budgétaires

Annexe 4 : Organigramme de la composante 1 du PASR

Annexe 5 : Chronogramme indicatif de la composante 1 du PASR

Annexe 6 : Description de l'assistance technique

Annexe 7 : Cadre de partenariat Etat - PTF

Annexe 1 : Cadre logique composante 1 du PASR

Objectifs / Résultats	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Maîtres d'ouvrage (Plan d'Action de la SDR)
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT: Les capacités des acteurs à opérationnaliser la SDR sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> Part du budget de l'Etat alloué au secteur rural Nombre d'outils élaborés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Rapportage financier et budgétaire par l'Etat 	CIP-SDR/SE-SDR
OBJECTIF IMMEDIAT 1: Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> Part du budget de l'Etat alloué au secteur rural Nombre de structures déconcentrées opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Rapportage financier et budgétaire par l'Etat 	CIP-SDR/SE-SDR
Résultat 1.1: Le plan d'action du SE-SDR est mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de mise en œuvre du plan d'action SE opérationnel et avec des moyen 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'avancement du SE-SDR 	MDA / SE-SDR
Résultat 1.2: Le Plan d'Action de la SDR est régionalisé	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'Action Régionaux Disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation SE-SDR et services régionaux 	MAT-DC/SE-SDR
Résultat 1.3: Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme de S/E en place et fonctionnel au niveau central et régional Rapport annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'avancement du SE-SDR 	CIP / SDR – SE-SDR
Résultat 1.4: Les services fournis par les MDA/MRA/ MATDC / MELCD / MH / MCIN / MEF sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appuis réalisés Implication des services techniques dans l'appui aux initiatives de développement des filières 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation auprès des Services Techniques Rapports d'activités des OP et des communes 	MDA/MRA/MAT-DC/MELCD/MH/MCIN /MEF
Résultat 1.5: Le Réseau National des Chambres d'Agriculture est mis en place et opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'exécution du plan d'action RECA degré de satisfaction des utilisateurs des services des CRA et du RECA 	<ul style="list-style-type: none"> rapport d'activités RECA Enquêtes-sondages OP / CRA et producteurs auprès d'un échantillon représentatif 	MDA/RECA
Résultat 1.6: Les SFD sont consolidées et se développent avec la participation de l'ANIP	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'actualisation et de mise en œuvre du plan d'action de l'ANIP % de SFD disposant d'outils de gestion adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> Données ANIP et rapports d'activités ANIP SFD 	DGDC/MAT-DC / ANIP

Annexe 2 : Programme d'action SE-SDR et plan de financement

OS	Objectif spécifique n°1 : Améliorer de la gouvernance sectorielle et renforcer l'intégration du secteur rural	Hypothèses	Coûts
			926 300 000
		Résultat attendu 1.1 : Le SE-SDR est renforcé en ressources humaines et est doté de moyens financiers et matériels suffisants	355 800 000
		Résultat attendu 1.2 : Le document de la stratégie de développement rural est mis à jour et il est pris en compte dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), dans les documents-cadres nationaux et internationaux et dans les stratégies des autres secteurs	18 000 000
		Résultat attendu 1.3 : les instances de pilotage de la SDR se réunissent régulièrement et jouent leurs rôles	4 500 000
		Résultat attendu 1.4 : Les informations sur la SDR, ses programmes et les modalités d'intervention sont diffusées et vulgarisées auprès de l'ensemble des acteurs du secteur	27 000 000
		Résultat attendu 1.5 : L'Approche Programme est mise en œuvre dans le secteur rural	311 000 000
	Résultat attendu 1.6 : Le dispositif de suivi-évaluation de la SDR est mis en place et fonctionnel	210 000 000	

		Coût	Financement à rechercher	SOURCE DE FINANCEMENT										
				Etat	BM	DANIDA	Coop. FR	FAO	UE	Coop. Lux	Coop. All	Coop. Bel	Autres	
A.1.1.1	Demander le détachement à temps plein des représentants des ministères au sein du SE-SDR et le Secrétaire Exécutif	PM	PM											
A.1.1.2	Elaborer les termes de référence et réaliser un audit interne du SE-SDR	PM	PM											
A.1.1.3	Elaborer les Lettres de Missions des membres et personnels du SE-SDR	PM	PM											
A.1.1.4	Compléter l'équipe du SE-SDR													
	Demander la nomination des représentants du MCI/PSP et du MEF	PM	PM											
	Demander le détachement à temps plein d'un cadre technique de chaque ministère du secteur afin qu'ils assurent les missions courantes du SE-SDR	PM	PM											
	Recruter et assurer la prise en charge du personnel contractuel (4 personnes)	28 000 000	28 000 000											
	Renforcer et pérenniser l'assistance technique au SE-SDR	48 000 000	48 000 000				PM							

	Coût	Financement à rechercher	SOURCE DE FINANCEMENT											
			Etat	BM	DANIDA	Coop. FR	FAO	UE	Coop. Lux	Coop. All	Coop. Bel	Autres		
23	Piloter le processus d'élaboration et produire un guide sur l'harmonisation des schémas et plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles	100 000 000	0		30 000 000					30 000 000			20 000 000	20 000 000
24	Identifier et piloter la réalisation d'autres études en fonction des besoins identifiés	PM	PM											
1	Concevoir et installer le dispositif de Suivi-Evaluation de la SDR	160 000 000	20 000 000		140 000 000									
2	Préparer la mise en place de la Cellule DEP / DS	PM	PM											
3	Organiser des ateliers de formation sur la gestion axée sur les résultats	PM	PM		PM									
4	Mettre en place une concertation régulière et des groupes de travail ponctuels avec l'INS	PM	PM											
5	Prendre en compte les actions des ONG et AD dans le Suivi-Evaluation de la SDR	50 000 000	50 000 000											
	Total OS 1	926 300 000	443 460 000	68 740 000	182 000 000	48 000 000	6 100 000	28 000 000	110 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000	

OS	Objectif spécifique n°3 : Régionaliser les plans d'action des programmes et améliorer les capacités régionales de pilotage du développement et de mise en œuvre des politiques nationales	Hypothèses		Coûts
		Résultat attendu 3.1 : La gouvernance régionale du développement est améliorée		243 000 000
		Résultat attendu 3.2 : L'Approche Programme est mise en œuvre au niveau régional		113 000 000
			130 000 000	

		Coût	Financement à rechercher	SOURCE DE FINANCEMENT										
				Etat	BM	DANIDA	Coop. FR	FAO	UE	Coop. Lux	Coop. All	Coop. Bel	Autres	
A.3.1.1	Poursuivre les ateliers d'internalisation de la SDR, de ses programmes, de leurs plans d'action et du CDMT sectoriel et d'information sur l'approche programme dans chaque région et au niveau infra-régional	30 000 000	20 000 000			10 000 000								
A.3.1.2	Réaliser les études préalables à la régionalisation de la SDR dans le contexte global de régionalisation de la SDRP dans les régions de Dosso et Agadez et dans la Communauté Urbaine de Niamey	71 000 000	0				11 000 000				60 000 000			
A.3.1.3	Appuyer les autorités régionales pour la mise en place et / ou l'animation des comités régionaux	2 000 000	2 000 000											
A.3.1.4	Appuyer les autorités régionales pour la mise en place et l'animation des cadres de concertation	4 000 000	4 000 000											
A.3.1.5	Appuyer la mise en place et le fonctionnement des correspondants régionaux du SE-SDR	6 000 000	5 000 000			1 000 000								
A.3.2.1	Appuyer l'élaboration des plans d'action régionaux des programmes de la SDR	100 000 000	84 000 000			16 000 000								
A.3.2.2	Contribuer à la mise en place d'un système de suivi-évaluation articulé avec le niveau national	30 000 000	2 000 000		28 000 000									
Total OS 3		243 000 000	117 000 000	0	28 000 000	27 000 000	11 000 000	0	0	60 000 000	0	0	0	
		Total	A rechercher	Etat	BM	DANIDA	Coop. FR	FAO	UE	Coop. Lux	Coop. All	Coop. Bel	Autres	
Total Général		1 192 800 000	578 960 000	68 740 000	210 000 000	80 000 000	17 100 000	28 000 000	110 000 000	60 000 000	0	20 000 000	20 000 000	

Annexe 3 : Budget détaillé et notes budgétaires

Récapitulatif budget résultats par an

Composante	Objectifs / Résultats	Contribution Danemark en FCFA 2009 - 2013	Répartition indicative du budget sur 5 ans				
			2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Objectif spécifique 1	Objectif 1 : Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation	920 000 000	344 000 000	144 000 000	144 000 000	144 000 000	144 000 000
	Résultat 1.1 Le plan d'action du SE SDR est mis en œuvre	230 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000
	Résultat 1.2 Le Plan d'action de la SDR est régionalisé	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Résultat 1.3 Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux	75 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
	Résultat 1.4 Les services fournis par les MDA/MRA/ MATDC / MELCD / MH / MCIN / MEF sont améliorés	300 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
	Résultat 1.5 Le Réseau National des Chambres d'Agriculture est mis en place et opérationnel	250 000 000	210 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Résultat 1.6 Les SFD sont consolidés et se développent avec la participation de l'ANIP	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Assistance technique	694 640 000	32 960 000	165 420 000	165 420 000	165 420 000	165 420 000
	Assistance technique Internationale long terme	501 600 000	0	125 400 000	125 400 000	125 400 000	125 400 000
	Assistance technique nationale long terme	42 240 000		10 560 000	10 560 000	10 560 000	10 560 000
	Assistance technique Internationale court terme	66 000 000		16 500 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000
	Assistance technique nationale court terme	0		0	0	0	0
	Logistique Assistance Technique	84 800 000	32 960 000	12 960 000	12 960 000	12 960 000	12 960 000
	Marge Budgétaire	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
C.1	Appui au renforcement des capacités à l'opérationnalisation de la SDR	1 644 640 000	382 960 000	315 420 000	315 420 000	315 420 000	315 420 000

Sous-détail de la note budgétaire d'activités pour la composante 1 du PASR (y compris budget 2009)

Activités	Responsable	Hypothèses	Unité	Quantité	Coût U.	Total	2 009
						920 000 000	344 000 000
Objectif 1 : Contribuer à améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation						230 000 000	46 000 000
Résultat 1.1 Le plan d'action du SE SDR est mis en œuvre	MDA / SE-SDR						
Activité 1 : Dotation du SE-SDR en moyens humains, matériels et financiers		Voir appui UE (Salaires / moyens) et SCAC (AT longue durée)					
Renforcement en moyen d'études		Forfait pour un fonds d'études	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 2 : Mise à jour SDR et SDRP		Forfait par an	Forfait	5	5 000 000	25 000 000	5 000 000
Activité 3 : Contribution au Pilotage SDR		Voir Résultat 1.4					
Activité 4 : Diffusion / vulgarisation SDR		Forfait par an	Forfait	5	10 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 5 : Appui mise en œuvre approche programme		Forfait par an	Forfait	5	8 000 000	40 000 000	8 000 000
Activité 6 : Appui dispositif de S/E		Voir Résultat 1.5					
Activité 7 : Accompagnement maître d'ouvrage		Forfait par an	Forfait	5	8 000 000	40 000 000	8 000 000
Activité 8 : Appui outils et compétences maître d'ouvrage		Forfait par an	Forfait	5	5 000 000	25 000 000	5 000 000
Activité 9 : Appui à l'amélioration de la gouvernance régionale		Voir Résultat 1.2					
Activité 10 : Appui à la mise en œuvre approche programme au niveau régional		Voir Résultat 1.3					
Résultat 1.2 Le Plan d'action de la SDR est régionalisé	MATDC					15 000 000	3 000 000
Activité 1 : Appui niveau central pour régionalisation SDR / PAR		Forfait	Forfait	1	15 000 000	15 000 000	3 000 000
Résultat 1.3 Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux	SE - SDR					75 000 000	15 000 000
Activité 1 : appui au dispositif de suivi évaluation		Forfait par an	Forfait	5	10 000 000	50 000 000	10 000 000

Activités	Responsable	Hypothèses	Unité	Quantité	Coût U.	Total	2 009
Activité 2 : appui à la coordination nationale	SE SDR / DEP / DRFM / DRH	Forfait par an	Forfait	5	5 000 000	25 000 000	5 000 000
Résultat 1.4 Les services fournis par les MDA/MRA/ MATDC / MELCD / MH / MCIN / MEF sont améliorés.	MDA / MRA / MATDC / MELCD / MH / MCIN / MEF					300 000 000	60 000 000
Activité 1 : MDA							
Appui formation Services techniques		Forfait	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 2 : MRA							
Appui formation Services techniques		Forfait	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 3 : MATDC							
Appui formation Services techniques		Forfait	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 4 : MELCD							
Appui formation Services techniques		Forfait	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 5 : MH							
Appui formation Services techniques		Forfait	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 6 : MCIN							
Appui formation Services techniques		Forfait	Forfait	1	50 000 000	50 000 000	10 000 000
Résultat 1.5 Le Réseau National des Chambres d'Agriculture est mis en place et opérationnel	RECA / CRA					250 000 000	210 000 000
Activité 1 : appui au RECA		Forfait par an	Forfait	5	10 000 000	50 000 000	10 000 000
Activité 2 : Appui achat d'intrant Agricole et Zootechnique		Forfait 100 000 000 par intrant Agricole et Zootechnique	Forfait	2	100 000 000	200 000 000	200 000 000
Résultat 1.6 Les SFD sont consolidés et se développent avec la participation de l'ANIP	DG DC / MATCD					50 000 000	10 000 000
Activité 1 : appui plan d'action ANIP		Forfait par an	Forfait	5	10 000 000	50 000 000	10 000 000

Activités	Responsable	Hypothèses	Unité	Quantité	Coût U.	Total	2 009
Total Assistance Technique						694 640 000	32 960 000
Assistance Technique						609 840 000	0
AT internationale long terme:		Appui régionalisation SDR	Homme / mois	60	8 360 000	501 600 000	
AT nationale long terme:		Spécialiste finance publique	Homme / mois	24	1 760 000	42 240 000	
AT internationale court terme:		Pool	Homme / mois	5	13 200 000	66 000 000	
AT nationale court terme:			Homme / mois			0	
Logistique ET long terme						84 800 000	32 960 000
Bureaux AT		Fournis par MDA / SE SDR et région	Forfait			0	
Achat équipement Bureau & informatique		ordinateur, imprimante, mobilier	forfait	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Fonctionnement Bureau		papeterie, internet, consommables	mois	60	200 000	12 000 000	2 400 000
Moyen de déplacement AT						67 800 000	25 560 000
· Véhicule AT			Véhicule	1	15 000 000	15 000 000	15 000 000
· Frais de fonctionnement véhicule AT :		4000 km/mois x 220 Fcfa/km; y inclus frais Chauffeur	KM	240 000	220	52 800 000	10 560 000
Total Composante 1						1 614 640 000	376 960 000

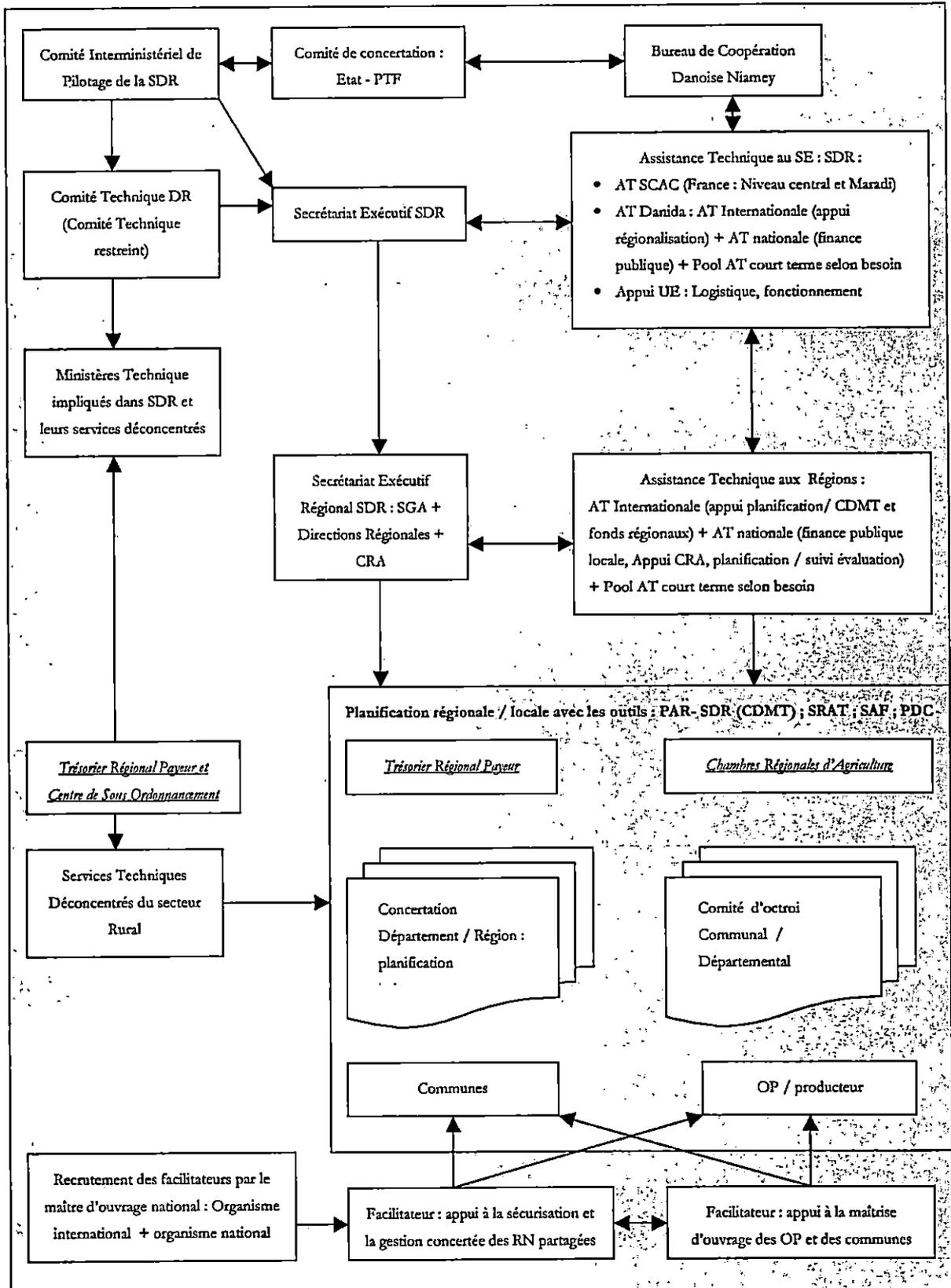
Coûts pour les Formations avec Danida Fellowship Centre

Désignation	Unité	Quantité	DKK	
			Prix Unitaire	Total
Coût formation pour 1 personne	Personne / mois	1	25 000	
Coût pour logement	Personne / semaine	1	1 000	
Coût pour logement	Personne / mois	1	4 000	
Coût indemnité de vie	Personne / semaine	1	1 600	
Coût indemnité de vie	Personne / mois	1	6 400	
Coût billet d'avion	Personne	1	11 000	

Formation 10 personnes 4 semaines				
Coût formation	Personne / mois	10	25 000	250 000
Coût pour logement	Personne / mois	10	4 000	40 000
Coût indemnité de vie	Personne / mois	10	6 400	64 000
Coût billet d'avion	Personne	10	11 000	110 000
Divers :	Forfait	8%		37 120
Total				501 120
Total Arrondi				500 000

Formation pour le programme				
3 formations pour les 5 ans	Formation	3	500 000	1 500 000

Annexe 4 : Organigramme de la composante 1 du PASR



Annexe 5 : Chronogramme indicatif de la composante 1 du PASR

Plan de réalisation	An 1 (trim)				An 2 (trim)				An 3 (trim)				An 4 (trim)				An 5 (trim)			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Objectif immédiat n°1 : Contribuer à Améliorer la gestion du secteur rural dans la mise en œuvre de la décentralisation																				
Résultat 1.1 : Le plan d'action du SE-SDR est mis en œuvre																				
Résultat 1.2 : Le Plan d'Action de la SDR est régionalisé																				
Résultat 1.3 : « les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux »																				
Résultat 1.4 : Les services fournis par les MDA/MRA/ MATDC / MELCD / MH / MCIN / MEF sont améliorés																				
Résultat 1.5 : Le Réseau National des Chambres d'Agriculture est mis en place et opérationnel																				
Résultat 1.6 : Les SFD sont consolidées et se développent avec la participation de l'ANIP.																				

Annexe 6 : Description de l'assistance technique

Pour les besoins de la composante, il est prévu une assistance technique composée d'un international (pour une durée de 60 mois) et d'un national pour 24 mois.

Expertise Technique	Spécialité	Unité	Long terme	Court terme	Mode de recrutement
Composante 1					
AT internationale long terme :	Appui régionalisation SDR	Homme / mois	60		Conseiller Danida recruté par le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark
AT nationale long terme :	Spécialiste en finances publiques	Homme / mois	24		Procédures nationales
AT internationale court terme :	Selon besoin	Homme / mois		5	Bureau d'étude international au cas par cas (règles KR)

Les Termes de Références relatifs à cette assistance technique sont présentés aux pages suivantes.

(A) Termes de référence d'un Conseiller basé au SE-SDR pour l'appui à la régionalisation de la SDR (expert international)

Objectif

Cette assistance technique internationale sera mise à disposition pendant 60 mois d'affilés.

L'objectif est d'apporter un appui méthodologique au SE-SDR et à la DEP-DRFM-DRH dans la régionalisation de la SDR : mise en place des PAR-SDR, de budget programmes régionaux, de CDMT et de systèmes de planification et de suivi évaluation.

Profil :

Qualifications générales :

- Formation supérieure en aménagement du territoire, économie du développement, économiste adapté au pays du Sud, géographe, ... Au niveau de l'examen des offres, une expérience de terrain et des références très solides sont susceptibles de compenser le niveau de formation initial du ou de la candidate.
- Expérience : une expérience de terrain avérée de 7 ans dans le domaine du développement rural, si possible dans un contexte National / régional.

Qualifications spécifiques :

- Maîtrise des processus de planification/ suivi-évaluation dans le cadre de programmes et de plans nationaux sectoriels, notamment dans une approche de budget-programme/CDMT, dans une logique de l'approche programme et dans le cadre de la Déclaration de Paris.
- Expérience confirmée dans le domaine du renforcement des capacités ; organisationnelles et institutionnelles des structures ministérielles en Afrique.
- Expérience dans le domaine du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des services déconcentrés en Afrique.
- Expérience dans le domaine du suivi-évaluation des projets et programmes sur financement extérieur /procédures de gestion des projets.
- Bonne connaissance du secteur agricole et des filières agro-sylvo-pastorales et piscicoles, dans la bande soudano-sahélienne en Afrique.
- Expérience dans la mise en place des projets y compris les aspects liés à l'approche Genre.
- Familier avec la politique de décentralisation en cours dans des pays en Afrique.
- Il / elle devra avoir une solide aptitude à rédiger et à travailler en équipe, une capacité d'animation, de concertation et de rédaction.
- Il/elle a une très bonne maîtrise du français écrit et oral et de l'outil informatique
- Il/elle a une connaissance des procédures et des stratégies de Danida.

Expérience dans le pays/sous-région :

- Expérience d'au moins 5 ans en Afrique subsaharienne dans les pays francophones de l'Afrique Occidentale, dont au moins 3 ans dans le domaine de l'appui institutionnel.
- Connaissance du Niger appréciée

Tâches à effectuer

Le (la) CT effectuera des missions en étroite collaboration avec les ministères concernés.

Il sera amené à réaliser de fréquents déplacements de plusieurs jours dans les régions du Niger. Il participera également à certaines visites et voyages d'échanges au plan national et international, avec les cadres.

Plus spécifiquement, le CT sera chargé d'appuyer la DEP-DRFM-DRH et le SE-SDR :

- définition des politiques et stratégies pour régionaliser la SDR ;
- contribution à la définition des PAR;
- définition de stratégies, de méthodologies et d'outils pour la mise en place de budget programmes, CDMT régionaux dans le cadre de la SDR

- synergie avec la composante 2 régionale de Danida et les PTF ;
- personne-ressource participant aux réunions du CT-DR restreint du PASR.

Lieu d'affectation et déplacements professionnels à envisager

L'Assistant technique (homme ou femme) sera basé à Niamey, lieu du SE-SDR, où il travaillera sous la responsabilité du SE-SDR.

Durée du contrat

60 mois continus, à compter du 1^{er} Janvier 2009.

(B) Termes de référence d'un Conseiller Spécialiste finance publique (Expert national)

Objectif

L'objectif de cette expertise technique nationale⁴, pendant 24 mois est d'apporter un appui méthodologique intensif à la DEP-DRFM-DRH et au SE-SDR dans la l'appui à la gestion administrative et financière notamment dans la budgétisation du secteur rural dans la loi des finances, la mise en place des crédit et crédits délégués; ceci dans le contexte de l'approche programme et de la régionalisation de la SDR.

Profil

Qualifications générales :

- Formation supérieure en économie, administration, finances, ... Au niveau de l'examen des offres, une expérience de terrain et des références très solides sont susceptibles de compenser le niveau de formation initial du ou de la candidate.
- Expérience : 5 ans dans le domaine des aspects de finances publiques et finances locales/fiscalité en zone soudano-sahélienne et soudanienne.

Qualifications spécifiques :

- Maîtrise des processus de planification/ budgétisation de la loi des finances, des crédits et crédit délégués, notamment dans une approche de budget-programme/CDMT.
- Expérience dans le domaine du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des services techniques en Afrique.
- Bonne connaissance du secteur agricole dans la bande soudano-sahélienne en Afrique
- Expérience dans le domaine des procédures de gestion des projets

⁴ Par expert national, on entend selon la définition propre à Danida les ressortissants du Niger ainsi que des pays limitrophes.

- Familier avec la politique de décentralisation en cours dans des pays en Afrique.
- Il/elle a une très bonne maîtrise du français écrit et oral et de l'outil informatique

Expérience dans le pays/sous-région :

- Expérience d'au moins 5 ans en Afrique subsaharienne

Le (la) CT effectuera des missions en étroite collaboration avec les ministères concernés.

Il sera amené à réaliser de fréquents déplacements, de plusieurs jours, dans les régions du Niger. Il participera également à certaines visites et voyages d'échanges au plan national et international, avec les acteurs.

Plus spécifiquement, le CT sera chargé d'appuyer la DEP-DRFM-DRH et le SE-SDR, en particulier dans les domaines suivants :

- Appui aux processus de planification et de budgétisation dans le cadre de l'approche programme et de la loi des finances.
- Appui et renforcement des capacités des agents de la DEP-DRFM-DRH, DS et du MEF dans leurs rôles.
- Contribution à la mise en place des manuels de procédures administratives et financières et à leur application ; appui à la préparation des audits.
- Synergie avec la composante 2 régionale de Danida et les PTF.
- Personne-ressource participant aux réunions du CT-DR restreint du PASR.

Lieu d'affectation et déplacements professionnels à envisager

L'Assistant technique (homme ou femme) sera basé à Niamey, lieu du siège du SE-SDR, où il travaillera sous la responsabilité du SE-SDR.

Durée du contrat

24 mois continus, à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Annexe 7 : Cadre de partenariat Etat - PTF

Cadre de partenariat relatif à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural entre la République du Niger et ses partenaires techniques et financiers (version 03-2008)

Préambule : les orientations de la Stratégie de Développement Rural (SDR)

La Stratégie de Développement Rural (SDR), adoptée par le décret 2003-310/PRN/MRA du 14/11/2003, traduit la volonté des autorités nationales de créer les conditions d'une meilleure coordination des politiques en matière de Développement Rural et d'assurer la mise en cohérence et l'harmonisation de l'ensemble des interventions menées par la puissance publique, que ce soit sur ressources propres ou dans le cadre d'appuis techniques et financiers fournis par les partenaires au développement. Il s'agit donc du cadre de référence de la politique menée par l'Etat en matière de développement rural à l'horizon 2015 pour accompagner l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, organisations locales ou professionnelles, citoyens...) du secteur rural dans le développement de leurs activités socio-économiques, l'amélioration de leurs conditions de vies et le renforcement de la gouvernance locale.

La SDR, en tant que déclinaison sectorielle de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), vise l'accroissement de la production et des revenus, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la protection et la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie et de la gouvernance locale ainsi que le renforcement des institutions publiques et des organisations professionnelles et de développement local à travers trois axes stratégiques :

1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.
2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.
3. Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

Les principes d'intervention retenus doivent permettre l'amélioration de la gouvernance dans le secteur rural, il s'agit de : l'inscription de la SDR dans le processus de décentralisation, la promotion de l'initiative privée et la responsabilisation des acteurs, la bonne gouvernance et la proportionnalité de l'action publique, l'équité entre les bénéficiaires de l'action publique (équité en terme de genre, de catégories socio-professionnelles, de répartition territoriale...), l'engagement à long terme des différents partenaires à accompagner le gouvernement, la prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux ainsi que l'actualisation périodique de la stratégie.

L'approche programme dans le secteur rural

L'approche programme a été retenue comme principe de mise en œuvre de la SDR afin de pouvoir reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. La SDR constitue à ce titre le cadre de référence et d'intervention unique en matière de politique économique et sociale pour le développement rural au Niger.

Les vingt trois programmes et sous-programmes identifiés dans le document de stratégie constituent les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR, ainsi que les actions futures. Quatre d'entre eux sont des programmes d'investissements dits « sectoriels prioritaires ».

Le cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le Gouvernement Nigérien en octobre 2006 sous la forme d'un Plan d'Action 2006-2015, détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes, et d'un premier Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant pour la période 2007-2009. L'actualisation de ce CDMT est prévue annuellement ainsi que la réalisation d'une revue des dépenses publiques à partir de 2008.

Cette démarche sectorielle s'est trouvée renforcée par les engagements pris par le Gouvernement du Niger et ses partenaires internationaux dans le cadre de la Déclaration de Paris. Le Niger est l'un des pays africains pilote pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Un dispositif national a été mis en place et un Plan d'Action a été élaboré pour sa mise en application. Des comités seront mis en place pour les principaux secteurs socio-économique. Pour ce qui concerne le secteur rural, les instances existantes (Comité Interministériel, Comité Technique et Secrétariat Exécutif de la SDR) seront chargées de l'application sectorielle de la Déclaration de Paris.

Au plan international, la Global Donor Platform for Rural Development (GDPRD), initiative lancée par la Coopération Allemande en 2004, avec pour objectif de promouvoir l'aide pour le développement rural dans les pays du sud, travaille principalement sur l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement rural et par conséquent sur la mise en place de l'approche programme dans ce secteur. Elle développe également des actions de plaidoyer pour le réinvestissement des bailleurs dans ce secteur. La GTZ assure le secrétariat de la plate forme, dont la présidence est assurée par le Ministère Allemand en charge des Affaires Etrangères et la FAO. Le dispositif mis en place pour la mise en application de la Déclaration de Paris dans le secteur rural servira également dans le cadre de cette initiative.

Les modalités de mise en œuvre de l'approche programme dans le secteur rural

L'application de l'approche programme dans le secteur rural correspond à la mise en place d'un cadre opérationnel (les programmes, déclinés en plan d'action) et budgétaire (les budgets-programmes regroupés dans un CDMT) unique, découlant d'une stratégie, la Stratégie de Développement Rural (SDR), constituant elle-même une déclinaison sectorielle de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

La stratégie réunit en son sein les orientations données à l'ensemble des institutions publiques nationales en charge du secteur rural et intègre dans ses programmes de mise en œuvre l'ensemble des missions de ces institutions. Le fonctionnement de ces institutions, ainsi que toutes les actions en cours menées par la puissance publique, directement ou par l'intermédiaire de structures de missions de type projet par exemple, sont pris en compte dans les programmes de mise en œuvre et les budgets programmes correspondants.

Il s'agit par conséquent d'une approche programme intégrale qui est à distinguer d'une approche programme orientée vers les investissements et limitée à une partie bien spécifique d'un secteur.

Les programmes constituent donc le cadre opérationnel unique dans lequel doit s'inscrire l'intégralité de l'action publique menée par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers. Au delà de l'appui qu'ils apportent à l'Etat, et indépendamment de cela, les partenaires techniques et financiers continueront à collaborer directement avec les collectivités territoriales et les organisations de la société civile pour les accompagner dans leurs missions et financer les activités relevant de leurs compétences tout en veillant à la cohérence globale des interventions.

Pour sa part, l'action publique sera donc menée exclusivement dans le cadre des programmes de mise en œuvre de la SDR. Les actions sont présentées dans les plans d'action des programmes qui sont structurés de la manière suivante :

- un objectif global à atteindre,
- des objectifs spécifiques qui précisent cet objectif global,
- des résultats attendus qui doivent être réalisés en menant les actions retenues ou celles qui pourraient être identifiées par la suite.

Les budgets programmes sont établis sur la base des plans d'actions, déclinés jusqu'au niveau des résultats attendus, et regroupés au sein d'un **Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)** triennal glissant. En plus des 23 programmes et sous-programmes de la SDR, le CDMT comprend un **programme support** qui regroupe les dépenses qui n'ont pas pu être affectées à un programme opérationnel.

Le CDMT, mis à jour annuellement, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués. Le CDMT sectoriel doit désormais servir de support aux discussions budgétaires avec le Ministère de l'Economie et des Finances, conformément aux engagements pris dans le cadre de la réforme des finances publiques (PEMFAR, PEFA).

Chaque programme de la SDR est confié à un maître d'ouvrage, un ministère technique, qui assure le pilotage global et met en place pour cela deux organes :

- un comité de pilotage réunissant l'ensemble des familles d'acteurs concernés par le programme,
- un cadre de concertation associant l'Etat et ses partenaires techniques et financiers.

En cela, l'approche programme dans le secteur rural répond au principe d'appropriation tel que prévu dans la Déclaration de Paris.

Les programmes sont mis en œuvre à travers leurs objectifs spécifiques. Ceux-ci sont confiés à des maîtres d'œuvre qui sont dans la plupart des cas des directions techniques de l'administration. Les maîtres d'œuvre peuvent le cas échéant passer des conventions de maîtrise d'œuvre déléguée à une structure de mission ou à un prestataire. Ce sont donc les objectifs spécifiques de programmes qui constituent les unités opérationnelles et budgétaires, puisque chacun d'entre eux est confié par le Comité Interministériel en charge du pilotage de la SDR à une structure nationale clairement identifiée. Cette dernière est responsable devant le maître d'ouvrage du programme, le Comité Interministériel et les partenaires associés, de la conduite des actions et du budget correspondant qui est inscrit dans le budget programme.

Pour les actions qui relèvent de la compétence stricte de l'Etat, l'administration intervient soit directement, lorsqu'elle en a la capacité, soit à travers des opérateurs dans le cadre de conventions de prestation de services ou de délégation de compétences. La substitution des services techniques de l'administration par des structures projets sera désormais à éviter et devra être justifiée.

Le recours à des structures relais est limité aux domaines où l'administration ne possède pas les compétences et les ressources humaines suffisantes pour mener à bien les actions prévues. L'Etat peut également recourir à des prestataires lorsque des services qui devraient être normalement fournis par des structures de type privées, communautaires ou associatives, ou relevant de la compétence des collectivités territoriales, ne sont pas assurés, ou le sont de manière incorrecte, à l'échelle nationale ou locale. Dans ce cas, l'administration peut à travers son action combler les défaillances des autres acteurs (économiques, sociaux...), tout en veillant à préparer l'émergence d'opérateurs performants dans ces domaines, à travers des formations et des renforcements de capacités.

Conformément aux principes de l'approche programme, les appuis techniques et financiers s'inscriront dans le cadre d'une programmation concertée entre le Gouvernement du Niger et ses partenaires. Les interventions définies et pilotées conjointement seront mise en œuvre à travers les cadres stratégiques et opérationnels de la Stratégie de Développement Rural. Elles seront inscrites au Budget National et respecteront les bonnes pratiques et normes internationales en matière de système de gestion financière. Compte tenu d'une part des réformes en cours au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, prévues dans le cadre du PEMFAR mais non encore abouties, et d'autre part, des besoins en renforcement préalables des institutions du secteur rural qui sont nécessaires, la recherche d'un appui optimum sera poursuivi mutuellement. Les aides budgétaires ciblées, y compris par le biais de comptes spéciaux ouverts dans des banques commerciales, provenant d'un seul bailleur ou dans le cadre de fonds communs, sont des pratiques déjà en place dans d'autres secteurs. L'expérience acquise avec ce type d'instruments doit être prise en compte pour accélérer et faciliter leurs mises en place dans le secteur rural.

Les interventions de type « projet » peuvent également se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre des programmes à condition de respecter le principe de non-substitution aux services techniques de l'administration. Les financements doivent être mis en œuvre à travers l'administration qui interviendra en direct ou à travers la passation de contrats avec des prestataires. Les cellules de gestion indépendantes et répondant directement aux comités de pilotages peuvent être maintenues, à condition que leurs mandats se limitent au contrôle financier à posteriori et au suivi-évaluation. Selon le principe d'alignement contenu dans la Déclaration de Paris, les modalités financières et de suivi évaluation devront respecter les règles nationales en la matière, ainsi que le dispositif prévu pour le pilotage de la stratégie de développement rural et de ses programmes.

Les comités de pilotage des projets existants doivent être intégrés progressivement dans les comités de pilotage de programmes et sous-programmes.

Afin d'évoluer progressivement vers le financement des programmes sous la forme d'une aide budgétaire, les appuis des partenaires techniques et financiers à l'administration nationale doivent comprendre un volet renforcement des capacités qui doit permettre de créer les conditions pré requises à une gestion intégrale des financements selon les circuits budgétaires classiques, ou tout au moins selon les modalités de l'aide budgétaire ciblée.

De même, des renforcements doivent être prévus pour améliorer les capacités de l'administration dans l'exécution de l'ensemble de ses missions (planification, élaboration et mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et régionales, fonction de contrôle et d'appui conseil aux collectivités territoriales et aux structures de la société civile, solidarité nationale et principe d'équité entre les citoyens et entre les territoires...), dans le respect des bonnes pratiques et selon les normes internationales auxquelles le Niger adhère (code de passation des marchés, gestion axée sur les résultats...). Ces renforcements permettront progressivement d'améliorer la capacité d'absorption des financements de l'administration que ceux-ci proviennent de ressources propres ou de l'aide publique au développement.

La régionalisation des plans d'action des programmes est prévue à l'horizon 2009-2010. Elle s'inscrira dans le processus de décentralisation en cours. Des comités régionaux de pilotage de la SDR réunissant l'ensemble des acteurs locaux seront chargés de l'élaboration de plans d'action et de budget-programmes régionaux et des cadres régionaux de concertation avec les partenaires techniques et financiers. Ils seront mis en place pour accompagner ce processus. Cette évolution s'inscrit dans le cadre global de régionalisation de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté et va permettre de spécifier par région le contenu des programmes par région (en tenant compte des atouts et contraintes de chacune d'entre elles), d'associer d'avantage les collectivités territoriales et de rapprocher des populations les fonctions de maîtrises d'œuvres et maîtrises d'ouvrages de l'action publique.

Le Cadre de Concertation entre l'Etat et ses partenaires dans le secteur rural

Le Cadre de concertation Etat - partenaires

Il est créé, sous la présidence du Président du CIP/SDR, un Cadre de concertation Etat – Partenaires pour la mise en œuvre de la SDR (CEP / SDR) Le cadre est destiné à assurer une bonne concertation entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR. Ce Cadre constitue la déclinaison sectorielle du Comité de concertation Etat / Partenaires mis en place pour le pilotage et le suivi de la SDRP ainsi que pour la mise en application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au Niger.

Il réunit :

- Les Ministres membres du Comité interministériel de pilotage de la SDR,
- Le Ministre chargé des Affaires Etrangères,
- Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre,
- Le Coordonnateur de la SDRP,
- Les chefs de missions diplomatiques et de coopération des pays et les organisations internationales contribuant à la mise en œuvre de la SDR, ou leurs représentants.

Les attributions du Cadre de Concertation sont les suivantes :

- i) Offrir un cadre de concertation sur les orientations en matière de développement rural,
- ii) Permettre la coordination des appuis des partenaires dans le secteur (examen des cadres stratégiques prévisionnels, information sur les actions en instruction, etc.),
- iii) Permettre l'identification, l'élaboration et l'utilisation d'outils conjoints en matière de programmation, de suivi-évaluation et d'étude, dans l'esprit d'une mise en application de la Déclaration de Paris.

Le CEP/SDR dispose d'un mécanisme de financement commun pour l'impulsion de la mise en œuvre de la SDR, qui pourra prendre la forme d'un « fonds commun d'impulsion de la mise en œuvre de la SDR ». Les moyens mobilisés permettront d'impulser les dynamiques collectives de mobilisation des acteurs autour de la SDR, en complément des ressources existantes et de contribuer au fonctionnement du dispositif institutionnel de coordination.

Les modalités de fonctionnement du CEP/SDR et du « fonds commun d'impulsion de la mise en œuvre de la SDR » seront précisées dans des documents spécifiques soumis à l'approbation du CEP/SDR.

Le cadre de concertation Etat / Partenaires de la SDR est complété par un cadre spécifique pour chacun des programmes de mise en œuvre de la SDR réunissant le maître d'ouvrage du programme et les partenaires techniques et financiers concernés, ou intéressés, par le domaine technique considéré. Chaque cadre de concertation de niveau programme fera l'objet de termes de référence spécifiques et d'un arrêté ministériel qui déterminera ses membres, ses attributions, son organisation et son fonctionnement dans le respect des dispositions globales prises par le Gouvernement pour la mise en œuvre de la SDR et de ses programmes. Selon la même logique, des cadres de concertation seront mis en place dans chacune des huit régions.

Revue sectorielle conjointes

Chaque année, sous la coordination du Président du CIP/SDR, une revue sectorielle conjointe sera diligentée. Les PTF souhaitant y participer seront pleinement associés. Elle fera l'objet d'une restitution devant le CEP/SDR.

Elle permettra de faire le point sur la mise en œuvre de la SDR et portera une appréciation d'ensemble sur l'amélioration de la gestion du secteur. Elle s'intéressera plus spécifiquement :

- A l'analyse de la mise en œuvre du plan d'action et des performances réalisées
- A l'analyse des dépenses publiques dans le secteur et des prévisions de financement à moyen terme
- Au suivi et à l'évaluation du dispositif institutionnel de coordination de la mise en œuvre de la SDR et notamment du présent cadre de partenariat

Sur la base des informations recueillies et de leur analyse, des propositions seront formulées en vue d'améliorer l'efficacité des actions engagées ainsi que celle du processus SDR dans son ensemble.

Modalité de désignation du chef de file et durée du mandat :

Le chef de file des PTF du secteur rural est désigné lors d'une réunion ordinaire du cadre, ou comité, de concertation Etat / PTF du secteur rural par consensus des PTF présents. Le Compte rendu de la réunion, adopté lors de la réunion suivante, fait foi de cette désignation.

La durée du mandat est de deux ans.

Description du mandat du chef de file

La mission du Chef de File des PTF du Secteur Rural (CF-PTF/SR) s'inscrit, d'une part, dans le dispositif national de pilotage et de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural et de ses programmes et d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du respect des engagements réciproques pris à cette occasion (principes d'appropriation, d'alignement et d'harmonisation, Gestion axé sur les résultats et Responsabilité mutuelle). Pour cela, le CF-PTF/SR s'inscrit dans les dispositifs et systèmes d'information mis en place au plan national et international (Global Donor Platform for Rural Development).

Le chef de File est chargé par ses pairs de proposer les activités nécessaires en terme de sensibilisation, formation et renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre effective de la Déclaration de Paris, et plus particulièrement de l'application de l'approche programme dans le secteur rural.

Plus spécifiquement, le Chef de File des Partenaires Techniques et Financiers devra :

- i) servir de facilitateur entre le CIP-SDR et les PTF et, plus généralement, d'interlocuteur privilégié (porte parole) avec les autorités sectorielles et en premier lieu le Comité Interministériel de Pilotage de la SDR,
- ii) animer le dialogue entre les PTF afin de rechercher des positions, consensuelles sur les différentes questions relatives à la mise en œuvre de la SDR et de ses programmes,
- iii) accompagner une évolution des mentalités qui permettra la mise en œuvre et la réussite de ces nouvelles pratiques tant de la part de l'administration nigérienne qu'au niveau des PTF,
- iv) susciter la nécessaire évolution des pratiques en matière de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des politiques de développement rural tant de la part des administrations Nigériennes qu'au niveau des PTF,
- v) assurer la co-présidence du cadre de partenariat Etat / PTF du secteur rural, organiser les réunions,
- vi) assurer la présidence du cadre de concertation des PTF du secteur rural, organiser les réunions et en assurer les comptes rendus.

En plus du chef de file des PTF du secteur rural, un chef de file des PTF sera désigné pour chacun des programmes de mise en œuvre de la SDR, ainsi qu'au niveau régional. Les missions des chefs de file par programme ou par région seront déterminées sur la base des missions du chef de file sectoriel.

Plan d'action conjoint

Un Plan d'action commun PTF du secteur Rural / Gouvernement sera proposé conjointement par le Chef de file des PTF et le CIP-SDR et validé lors d'une session extraordinaire du Cadre de Concertation. Il s'agit à travers ce Plan d'Action de donner un cadre opérationnel de mise en application de la Déclaration de Paris et du PEMFAR dans le secteur rural, pour des périodes successives de deux ans. Le premier plan d'action est attendu pour 2008-2009.

Disposition finales

Engagement des signataires

Les signataires du présent document cadre de partenariat marquent leur adhésion aux dispositions qui y sont contenues et affirment l'engagement de leurs institutions à faciliter la mise en œuvre de la SDR conformément aux principes énoncés dans le présent document.

Adhésion et retrait

Le présent cadre de partenariat est ouvert à l'adhésion d'autres partenaires qui souhaiteraient y souscrire ultérieurement. Les instruments d'adhésion sont communiqués au Gouvernement, qui les notifie aux autres parties. Les parties peuvent, à tout moment, se retirer du présent cadre de partenariat en notifiant leur retrait au dépositaire, qui en informe les autres parties.

Tableau : Inscription des PTF dans le cadre de concertation de la SDR et dans ses programmes et sous programmes

	Coop. Allemande	Coop. Suisse	Coop. Danoise	Coop. Luxembourg.	Coop. Belge	Coop. Française	Coop. Japonaise	Coop. Américaine	Coop. Canadienne	Coop. Italienne	Coop. Européenne	Banque Mondiale	PNUD	FAO	PAM	UNICEF	BAD	SNV
PTF qui finance des interventions dans le programme																		
PTF qui souhaite participer au cadre de concertation du programme	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X			
PTF qui souhaite participer au cadre de concertation et se positionner comme chef de file du programme	CF																	
Coordination générale SDR (niveau stratégique)	X	X	X	X	X	X	X	X			CF	X	X	X	X			X
Programmes de mise en œuvre (niveau opérationnel)																		
1 Prog. « développement local et communautaire »	X	X	X	X	X	CF	X	X			X	CF	X		X	X		
2 Prog. « gouvernance locale des ressources naturelles »	X	X	X				X				X	X	X	X				X
3 Prog. « organisations professionnelles et structuration des filières »																		
3.1 SP « Cadres de concertation interprofessionnels »				X		X						X						X
3.2 SP « Renforcement et structuration des organisations professionnelles »	X					X					X	X	X	X				X
3.3 SP « Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux »	X					X		X				CF						X
3.4 SP « Renf. des capacités des agents éco. et dév. du tissu éco. rural »						X		X					X					X
4 Prog. « infrastructures rurales »																		
4.1 SP « Infrastructures hydro-agricoles »				X			X				X	X						
4.2 SP « Infrastructures de transport »		X		X							X							
4.3 SP « Infrastructures de communication »													X					
4.4 SP « Electrification rurale »													X					
5 Prog. « systèmes financiers ruraux »		X	X	X	X						X	CF*	X					X
6 Prog. « recherche – formation – vulgarisation »			X			X	X				X	X		X				
7 Prog. « Renforcement des institutions publiques du secteur rural »																		
7.1 SP « Restructuration des institutions publiques du secteur rural »		X	X	X			X				X		X	CF	X			
7.2 SP « Systèmes d'information et connaissance du secteur rural »			X								X	X	X	X	X			
8 Prog. « Eau potable et assainissement »		CF	X	X	X	X	X	X			X	X	X			X		
9 Prog. « Réduction de la vulnérabilité des ménages »																		
9.1 SP « Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles »	X	X	X	X	X	X	X	X		X	CF	X	X	X	CF	X		X
9.2 SP « Santé – nutrition »				X		X	X	X			X			X	X	X		X
9.3 SP « Augmentation des revenus des plus vulnérables »	X	X		X	X	X	X	X				X	X	X	X	X		X

PTF qui finance des interventions dans le programme

PTF qui souhaite participer au cadre de concertation du programme

PTF qui souhaite participer au cadre de concertation et se positionner comme chef de file du programme

		Coop. Allemande	Coop. Suisse	Coop. Danoise	Luxembourg	Coop. Belge	Coop. Française	Coop. Japonaise	Coop. Américaine	Coop. Canadienne	Coop. Italienne	Coop. Européenne	D. C. Mondiale	PNUD	FAO	PAM	UNICEF	BAD	SNV
10	Prog. « Préservation de l'environnement »							X	X			X	X	CF?		X			
11	Prog. « Lutte contre l'insécurité alimentaire par le dev. de l'irrigation »					X		X	X			X	X		X	X			
12	Prog. « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »	X	X	X?		CF?	X		X			CF?			X	X			X
13	Prog. « Restauration des terres et reboisement »	CF?			X		X	X	X				X	CF?	X?	X			
14	Prog. « Kandadji : Régénération des écosyst. et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger »	X?											X	X		X			

* Pour le programme 5, la BM assurera la fonction de chef de file de manière partagée avec le FMI.

Source: SE-SDR, novembre 2007.